

## SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2022

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit février à dix heures, le Comité Syndical, s'est réuni dans l'amphithéâtre de la communauté de commune Sor et Agout à Saïx après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de convocation :**

10 février 2022

**Date d'affichage :**

10 février 2022

**Nombre de délégués**

**en exercice** : 58

**Délibération n° : 18022022 / 3.2**

**Nombre de voix délibératives :**

48

**Membres titulaires présents : 40**

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE (pouvoir de Didier GAVALDA), Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Jacques BIAU (pouvoir de Pierre ESCANDE), Alain BOUISSET, Michel BUFFEL, Sylvain CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ (pouvoir de Vincent COLOM), Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Jean-Pierre GOS, Frédéric ICHARD (pouvoir de Gaëtan GOBBÉLS), Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER, Nicolas LEROUX (pouvoir de Éric LEROUX), Marc MADERN, Didier MAHOUX, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC (pouvoir de Jean-Luc DARGEIN-VIDAL), Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Henri REYJAUD, Michel SABLAYROLLES (pouvoir de Jean-François FALGAYRETTES), Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

**Membres titulaires absents et suppléés : 1**

Jean-Claude PINEL (représenté par Gérard BOUISSON),

**Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 7**

Vincent COLOM (pouvoir à Sylvain FERNANDEZ), Jean-Luc DARGEIN-VIDAL (pouvoir à Alain OURLIAC), Pierre ESCANDE (pouvoir à Jacques BIAU), Jean-François FALGAYRETTES (pouvoir à Michel SABLAYROLLES), Didier GAVALDA (pouvoir à Alain ASTIÉ), Gaëtan GOBBÉLS (pouvoir à Frédéric ICHARD), Éric LEROUX (pouvoir à Nicolas LEROUX)

**Membres titulaires excusés : 10**

Christian CAYRE, Elian COMENT, Jean ESQUERRE, Michel FARENC, Serge GAVALDA, Emile GOZE, Christian HAMON, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Noël MEYSSONNIER.

### **Objet : Convention vente de CEE SDET / Séolis**

Monsieur le Président rappelle que le SDET a acté lors de la séance du 22 juin 2021 l'approbation d'une convention de vente des CEE avec la société Séolis.

Considérant la modification du représentant légal de Séolis

Il est proposé aux membres du comité syndical de délibérer afin :

- D'approuver le projet de convention de vente à prix fixe proposée entre le SDET et Séolis.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer et à exécuter la convention de vente à prix fixe entre le SDET et Séolis.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne instruction du dossier.

**Le Comité syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, après en avoir délibéré :**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de l'Énergie et notamment ses articles L.221-1 et suivants,
- Vu l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

- **APPROUVE** le projet de convention de vente à prix fixe proposée entre le SDET et Séolis.
- **AUTORISE** le Président à signer et à exécuter convention de vente à prix fixe entre le SDET et Séolis, ainsi que leurs éventuels avenants.
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne instruction du dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme  
A Albi, le 18 février 2022

**Le Président,**  
**M. Alain ASTIE**

